



*Saint Martin La méanne
Vallée de la Dordogne*

PAR CHEMIN MUNICIPAL

La mairie sera fermée
du 31 juillet au 16 août inclus

Jun 2023

Bonjour à tous,

Comme prévu, nous maintenons nos deux parutions par an afin de vous tenir au courant des principales actions de votre municipalité.

Vous trouverez dans ce numéro matières à vous informer et selon vos aspirations, vous y verrez le verre à moitié plein ou à moitié vide, la démocratie vivant du débat d'idées et d'opinions, plutôt que de rumeurs et de vaines querelles.

Dame nature est généreuse en ce printemps, confortant pour l'instant nos ressources en eau (ce n'est pas une raison de la gaspiller), arrosant généreusement nos jardins et nos prairies, faisant pousser dans nos sous-bois les giroldes tant appréciées des connaisseurs, mais aussi favorisant l'herbe au bord de nos routes et chemins. Tant mieux pour la biodiversité, des plantes qu'on croyait perdues réapparaissent, la campagne est plus fleurie que jamais mais voilà, pour certains, il faudrait que nos fossés soient tondus comme la pelouse des magazines.

La commune est vaste, et malgré l'énergie déployée par nos employés, nous ne pouvons être partout à la fois et jusque dans les plus petits délaissés, au fond du fond des villages.

L'été, s'il fait très sec, nous regretterons alors nos bordures ombragées et nous nous désolerons de notre campagne grillée par le soleil. Rien n'empêche ceux qui parlent beaucoup de consacrer leur énergie à s'occuper de leurs devants de porte, nous leur en serons reconnaissants....

Merci à ceux qui, dans leur coin, sans rien dire, sans chercher à en tirer parti, à la mesure de leurs moyens, œuvrent pour le bien communal. C'est ceux-là qui nous poussent à continuer à travailler pour la commune, qui est d'abord le bien collectif avant le bien particulier.

Bonne lecture à tous !

Christian Pair

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Les relevés débiteront cette année dès le mois d'août. Merci de l'accueil que vous réserverez aux cantonniers.

Pensez à économiser l'eau qui est un bien précieux.

Pour le remplissage des piscines, merci de procéder en plusieurs fois afin d'éviter toute rupture d'alimentation pour l'ensemble des usagers et idéalement, prévenir la municipalité avant tout remplissage.

MAIRIE

Place de la République, 19320 Saint-Martin-La-Méanne. Service administratif : téléphone : 05.55.29.12.75 / Service technique : 06.75.02.93.56
email : mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr / site internet : www.stmartinlameanne.fr /

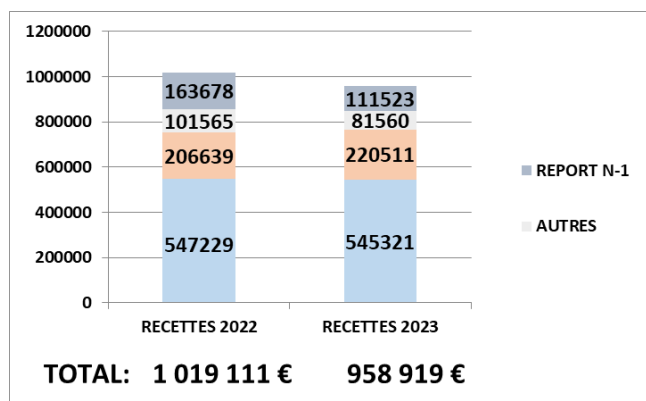
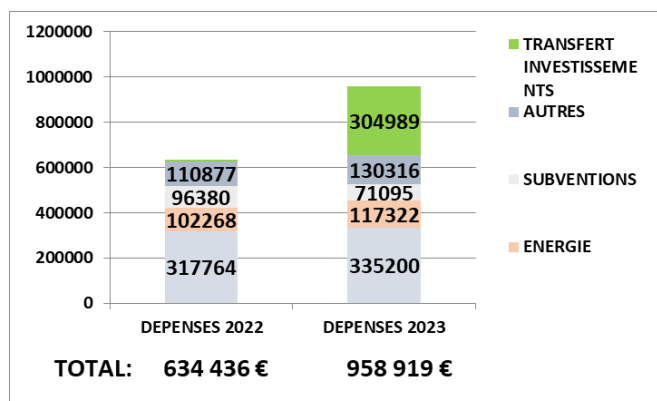


Mairie Saint Martin La Méanne

Ce numéro a été réalisé par les membres de la commission « information/bulletin municipal »

Le budget

BUDGET DE LA COMMUNE - FONCTIONNEMENT

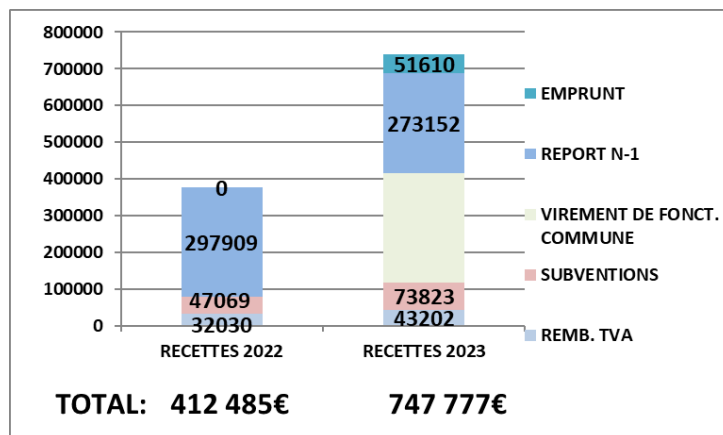
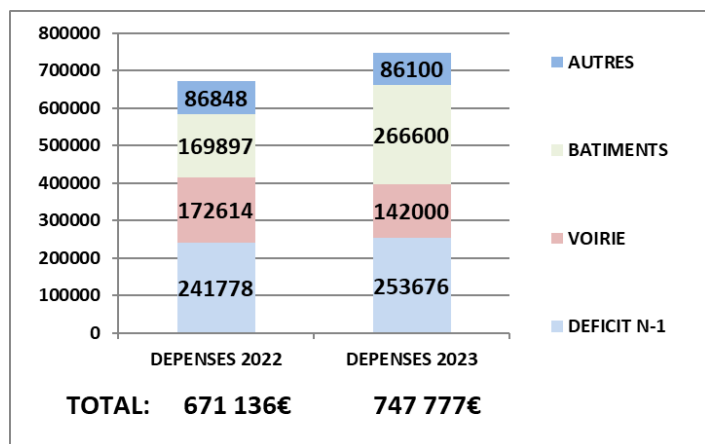


Les dépenses de fonctionnement sont caractérisées par une inflation importante provoquant une augmentation des coûts de personnel et d'énergie.

Les participations concernent essentiellement le financement de l'école maternelle (22000€), des associations de la commune (6000€), mais également un transfert financier (36 985€ en 2022) vers le budget assainissement dont les recettes sont largement insuffisantes. Les dépenses « autres » sont un panachage d'un grand nombre d'opérations : assurances, entretien bâtiments, impôt foncier de notre patrimoine.

En matière de recettes, notre principale ressource provient de l'ex taxe professionnelle. Néanmoins, celle-ci n'est pas réévaluée en fonction de l'inflation, ce qui se traduit par une baisse de nos capacités financières. Les taux des impôts locaux (taxes foncière et d'habitation) n'ont pas été modifiés. L'assiette de calcul a cependant été réévaluée par le Ministère des Finances, ce qui se traduit par une hausse qui suit l'inflation de l'ordre de 6%.

BUDGET DE LA COMMUNE - INVESTISSEMENT



La voirie reste une priorité.

Les investissements 2022 ont concerné l'église, le logement mairie côté droit et les deux logements du presbytère.

Les principaux investissements pour 2023 sont détaillés dans la partie « **travaux en cours et à venir** ».

BUDGET ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT

Il est caractérisé par un très fort déficit en recettes lié à l'obligation budgétaire d'inscrire en recettes des amortissements liés aux investissements réalisés dans le passé. Les recettes perçues auprès des

	Comptes 2022	Budget 2023
Dépenses	60 560€	51 500€
Recettes	77 300€	51 500€

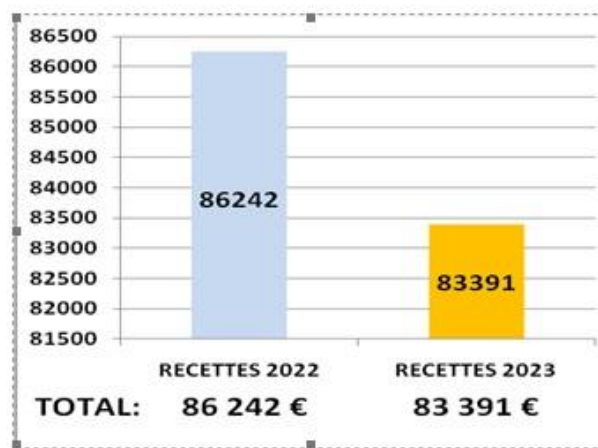
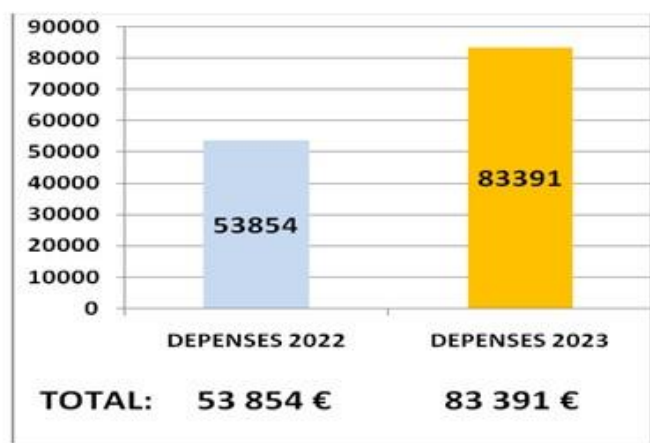
usagers étant insuffisantes, il est nécessaire de subventionner ce budget à partir du budget principal (36 900 € en 2022, 8 400 € en 2023). La mise en place d'un abonnement annuel de 50 € est destinée à limiter ce déficit.

BUDGET ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT

Aucune opération particulière n'est prévue.
Le montant de 201 000€ correspond à une réserve.

	Comptes 2022	Budget 2023
Dépenses	31 109€	201 000€
Recettes	203 000€	201 000€

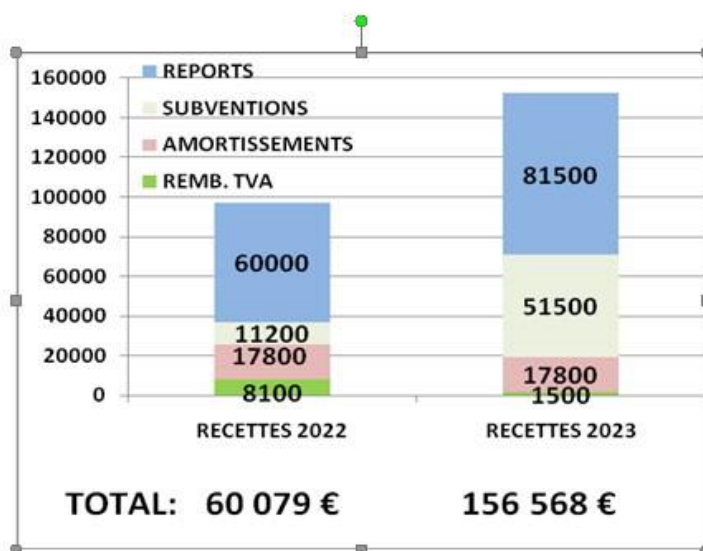
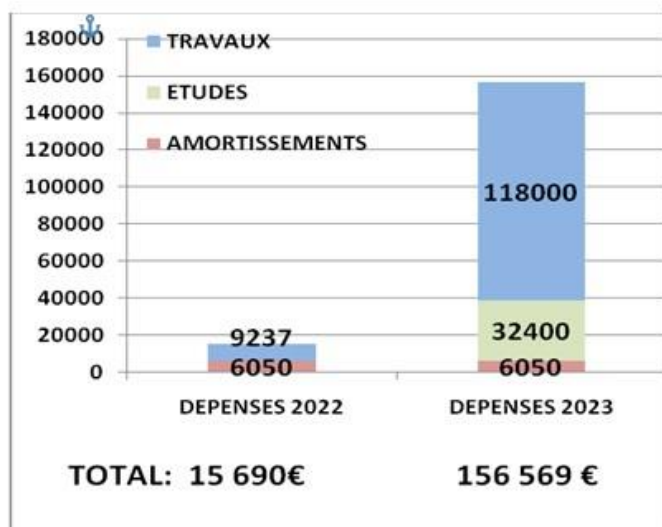
BUDGET EAU - FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement concernent les frais d'énergie, les redevances à l'Agence de l'eau, l'entretien du réseau ainsi que des amortissements (18 000 €) qui permettent d'alimenter en partie l'enveloppe investissement.

Les recettes proviennent des redevances payées par les usagers. En 2022, la consommation d'eau facturée aux usagers a été de 23 400 M3 en hausse de 8 % par rapport à 2021, liée à une pluviométrie en baisse de 32 %.

BUDGET EAU - INVESTISSEMENT



En dépenses d'investissement :

- la part Etudes correspond au Schéma Directeur de l'Eau piloté par la Com-Com XVD et subventionné à 80 %.
- les travaux répondent à notre politique d'offrir une eau en qualité et quantité suffisantes. Ce sont :
 - la mise en place de nouvelles vannes et compteurs sur le réseau pour 68 000 € subventionnée à 80 % ;
 - la création d'un nouveau forage pour un montant prévisionnel de 36 500 €.

Les recettes d'investissement proviennent en partie du solde de budget fonctionnement mais également pour une large part des subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental. Les reports correspondent aux recettes non dépensées dans les années antérieures.

Les travaux en cours et à venir

- **A la piscine**, les travaux vont commencer en septembre.

Par délibération en date du 23/08/2022 le conseil municipal a validé le programme de rénovation énergétique pour un coût estimé de 313 800,00 € HT (partie travaux hors étude et autres frais). Il s'agit de remplacer le rideau par une verrière, de changer le système de traitement de l'air aujourd'hui défectueux, d'installer une bâche isothermique sur le bassin extérieur, de remplacer les halogènes par des leds. Ce sera aussi l'occasion de modifier les portes des vestiaires. Le bureau d'étude briviste SYNERGIE et ses co-traitants ont réalisé l'étude et sont en charge des missions de maîtrise d'œuvre.

Pour financer ce projet, en collaboration étroite avec le service « Jeunesse et Sport », la municipalité a répondu à l'appel à projet porté par l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre du Plan de Relance, pour la période 2022-2023 en matière de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs structurants. Nous avons eu une réponse favorable le 9 décembre 2022, pour un montant de 210 000 € sur la base du coût hors taxes des travaux, cumulés aux frais de maîtrise d'œuvre et d'étude.

En début d'année, d'autres partenaires ont été sollicités afin de compléter le plan de financement : L'Etat, via la Préfecture de la Corrèze, soutient cette rénovation par une subvention au titre du programme « Fonds Vert-France Nation Verte » pour un montant de 35 760,81 €, sur la même base que l'Agence du Sport.

Enfin, le Département de la Corrèze a d'ores et déjà fléché ces travaux au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-25 et apportera une aide au financement à hauteur de 43 582,00 € sur une base hors taxes incluant de surcroît le coût des organismes de contrôle, obligatoires sur ce type de projet.

L'autofinancement de la commune sera donc de 72 336,59 €.

Chaque partenaire financier a jugé essentiel le rôle de la piscine de Saint-Martin dans l'apprentissage de la natation pour le public scolaire du secteur.

Subvention Agence Nationale du Sport/Plan de Relance Assiette = 356 183 € HT	58.96 % de l'assiette éligible	210 000,00 €
Subvention Etat - Fonds Vert/France Nation Verte Assiette = 356 183,40 € HT	10,04 % de l'assiette éligible	35 760,81 €
Subvention Département de la Corrèze/CSC 2023-25 Assiette = 361 679 € HT	12 ,05 % de l'assiette éligible	43 582,00 €
Autofinancement		72 336,59 €
	TOTAL HT	361 679,40 €

La consultation des entreprises a été lancée le 22 mars 2023 sous forme de Marché à Procédure Adaptée ouverte comprenant 6 lots de travaux (gros-œuvre, menuiserie extérieure, traitement d'air, menuiserie intérieure, électricité, couverture isothermique sur bassin extérieur).

A l'heure où nous bouclons ce bulletin la notification des marchés aux entreprises retenues est en cours. Les travaux auront lieu de septembre 2023 à février 2024.



➤ Au cimetière

Par délibération du 6 avril 2023 et après avoir pris l'attache du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et de Corrèze Ingénierie, qui a joué le rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage et qui sera notre maître d'œuvre, le conseil municipal a validé le projet d'extension du cimetière communal pour un coût de travaux estimé de 42 147.50 € HT. Les frais de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 9.51% du montant des travaux.

Le Conseil Départemental de la Corrèze nous accompagne sur ce projet par une subvention au taux de 25% de la dépense HT dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025.



Il s'agit dans un premier temps (tranche1) de permettre la création de 24 concessions. C'est la zone entourée d'un pointillé rose (cf plan ci-dessous) qui fera l'objet d'un « aménagement paysager » avec création d'une allée desservant les concessions et permettant le retournement des fourgons funéraires. Un jardin du souvenir aura sa place dans cette extension. Les deux columbariums seront déplacés dans un espace qui se veut plus propice au recueillement. Une clôture fermera le cimetière et des places de parking seront aménagées dont une place PMR (personne à mobilité réduite). Une seconde phase permettra l'aménagement du reste de la parcelle et la liaison avec le cimetière actuel.



➤ **Les travaux de voirie** sont en cours de programmation.

Le budget alloué traduit le choix du conseil municipal de poursuivre l'effort très important initié depuis le début du mandat, avec pas moins de 102 000 € HT inscrits cette année.

Les crédits seront essentiellement consacrés à la réfection de la route Maison Rouge-Magnac.

La réfection d'un tronçon de la route de Lavastroux (petite montée très dégradée) est aussi programmée.

Des devis viennent d'être demandés pour améliorer d'autres tronçons et chacun sait que la liste des chaussées en mauvais état est encore longue !

Le marché public sera lancé en juillet pour des travaux à l'automne.

Le Conseil Départemental de la Corrèze apporte son soutien par l'attribution d'une dotation annuelle de voirie d'un montant de 15 467€.



A noter que nous avons eu, pour la deuxième fois, une réponse négative à la demande de subvention DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) sollicitée début 2022 de la Préfecture pour un montant de 29 225.00 € soit 35% du coût de la route Le Pic-Serre.

➤ Concernant notre **ressource en eau**,

L'état (Préfecture, Agence Régionale de Santé) attire l'attention des Communes sur les risques de manque d'eau pendant la future période estivale.

Aujourd'hui, la situation pour Saint-Martin-La-Méanne est satisfaisante.

Nous avons mis en place une interconnexion entre les différentes ressources en eau, un suivi hebdomadaire (voire plus fréquent si nécessaire) de la consommation de chaque village, nous avons installé fin 2022 des nouvelles vannes et compteurs sur la partie réseau ainsi qu'une télésurveillance des châteaux d'eau afin de détecter et réparer au plus vite une éventuelle fuite sur ce réseau.

De plus, dans l'optique de renforcer notre sécurité pour l'approvisionnement en eau, nous allons procéder dès Juillet 2023 à un nouveau forage à proximité de la source "Brunal". Dans le cas où il s'avèrerait positif, sa mise en exploitation ne pourra pas intervenir avant 2024. Nous sommes accompagnés par un cabinet d'hydrogéologue dans cette démarche. Le débit attendu du forage est de 2 à 3 mètres cube /heure.

Nous sommes également dans l'attente des études conduites par la Communauté de Communes pour le futur Schéma Directeur de l'eau sur notre territoire.

Il n'est cependant pas possible de présager de la pluviométrie à venir sur la prochaine période estivale, aussi nous vous invitons tous à faire preuve de civisme, à gérer au mieux votre consommation et à respecter les consignes éventuelles qui pourront être données dans le cas de tension grave sur notre approvisionnement en eau.

➤ **La rénovation des fours**

La municipalité a décidé de s'engager dans la rénovation des fours de nos hameaux. La rénovation a été inscrite au contrat de solidarité communale 2023-2025 signé avec le Conseil Départemental de la Corrèze.

Il est prévu de faire les travaux sur 3 années. Nous avons programmé 20 000€ pour chaque rénovation.

La priorité cette année sera donnée au four de Soumaille.



➤ La restauration de la zone humide

La signature chez le notaire pour les deux parcelles en voie d'acquisition est effective. La commune est donc propriétaire des parcelles A646 et A653.



Un piézomètre a été posé dans la parcelle A646 par la cellule d'assistance technique Zone humide du Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine. Il mesurera le niveau de la nappe et permettra d'évaluer la politique mise en œuvre.



Des devis sont demandés pour broyer les souches de la parcelle A646 afin de faciliter le pâturage. Les travaux se feront en période sèche.

Un chantier participatif sera organisé à l'automne afin de creuser deux anciennes mares qui se sont bouchées.



Les réflexions qui s'initient

- Une réflexion a débuté concernant **l'entretien des chemins ruraux**. Il a été décidé :
 - de faire un état des lieux des chemins (chemins ruraux revêtus, chemins ruraux non revêtus), de réfléchir à ce que pourrait être une réglementation de l'usage normal,
 - de budgéter une somme annuelle qui pourrait être consacrée à l'entretien courant.L'état des lieux est en cours de réalisation.
En cas de travaux importants, le recours à constat d'huissier ou constat du maire en présence de l'entreprise sera systématisé avant le démarrage et après réalisation des dits travaux.
- **L'entretien du cimetière** est un sujet récurrent. Par délibération du 18/02/2020 la commune s'est engagée dans une démarche « Zéro pesticide ». Nous avons décidé de ne plus utiliser de désherbants et de laisser l'herbe recouvrir peu à peu les allées...ce qui ne veut pas dire laisser la friche s'installer. Nous avons conscience qu'une couverture herbeuse dense sera longue à obtenir dans un sol sableux. Afin de faciliter le travail des employés communaux (passage de la tondeuse dans les allées pour éviter les projections liées à l'usage du rotofil), il est recommandé de ne pas déposer de pots de fleurs dans les allées. Nous travaillons aussi à la mise à jour du règlement du cimetière.

La vie à l'école

La fin de l'année aura été riche pour l'école Saint-Martin-La-Méanne ! En plus de préparer le départ des deux futurs collégiens, Louis et Djénéba, et d'accueillir en immersion les futurs élèves de Grande Section le temps d'une journée, Achille, Gabriel et Aran, les élèves ont aussi vu leurs grands projets se concrétiser !

Ils ont présenté les différents aspects du compostage lors de l'intervention de sensibilisation et de vente de composteurs de la Communauté de Communes le 6 juin dernier (pourquoi ? comment ? que composte-t-on ? à quoi sert le compost ?). Une vraie implication des élèves qui expliquaient ce qu'ils mettent en pratique depuis cette année, puisque la cantine composte désormais les déchets alimentaires...

Le projet artistique mené pour l'Association La Dordogne de Villages en Barrages sera inauguré le 30 juin au travers d'une balade aussi conviviale qu'instructive ! Ce projet est un des versants de leur travail autour de l'Aire Terrestre Educative pour laquelle l'école est labellisée. Un travail qui se fait sur 3 années (ils terminent leur deuxième année) !



Leur projet d'histoire, qui a consisté à recueillir des récits datant de la seconde guerre mondiale sur la commune et à les mettre en relation avec l'histoire d'Anne Frank, se concrétisera à travers une exposition lors de la fête du livre, le 25 juin, lors de laquelle ils présenteront de petites histoires de la grande Histoire !

Leur année se clôturera sur un voyage au Parc du Pal où ils vont revenir sur ce qu'ils avaient appris sur la biodiversité avant de passer de délicieux moments dans les attractions de ce même parc !

Vivement l'année prochaine !

Du nouveau concernant les autorisations d'urbanisme

A l'instar de nombreuses démarches administratives, il est aujourd'hui possible de demander ses autorisations d'urbanisme par voie électronique (le dépôt par courrier ou au guichet de la mairie est néanmoins toujours en vigueur) :

Pour le dépôt des dossiers dématérialisés, l'unique lien de connexion à utiliser est le suivant :

<https://sve.sirap.fr/#/019222/connexion> Commune de SAINT MARTIN LA MEANNE

Les animations en perspective

- **24 juin** : Fête de fin d'année organisée par l'APE « Les P'tits Saint-Martinois » au Camp de la Lune de 6h à 18h ; au programme, vide-greniers, concours de pétanque, jeux pour enfants, buvette et petite restauration.
- **25 juin** : Fête du livre organisée par l'Amicale Laïque au foyer rural de 10h à 17h, avec un marché de producteurs locaux et artisans d'art ainsi qu'une expo proposée par les élèves de l'école.
A cette occasion, la municipalité offre un spectacle de contes et chansons avec Thomas Carabistouille et ses ânes à 15H30 dans les jardins du presbytère.
- **30 juin** : « Ballade inaugurative » 6 km, à la découverte du projet artistique mené par les élèves de l'école sur le chemin de randonnée de La Dordogne de Villages en Barrages ; pause pique-nique au Camp de la Lune ; ouvert à tous.
- **14 Août** : Concert dans le cadre du Festival Mille Sources Haute-Dordogne à 21 heures en l'Eglise avec le pianiste François Dumont.
- **19 Août** : Comice agricole organisé par les Jeunes Agriculteurs du canton, au Camp de la Lune
A l'issue de la journée un feu d'artifice sera offert par la commune.

Les horaires des différents services

Mairie

Lundi : 9H30-11H30 (permanence élus)

Mardi : 9H00-12H00 (secrétariat)

Mercredi : 9H00-12H00 (secrétariat)

Vendredi : 9H00-12H00 (secrétariat)

La Poste

Attention, nouveaux horaires depuis le 30 mai 2023

Du lundi au vendredi

11H00-12H00

et

13H00-14H45

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention :

EN CAS DE
NON-RESPECT
DU RSD, UNE
contravention
DE 4500

PEUT ÊTRE APPLIQUÉE
POUR UN PARTICULIER

(articles 131-13
du nouveau code pénal)

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés :

tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce, **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

36 déchèteries ou plateformes couvrent le département de la Corrèze.

retrouvez leurs coordonnées sur www.correze.gouv.fr

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)

Attention les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également



Retrouvez plus d'informations sur
www.correze.gouv.fr
<http://bit.ly/1Du2Div>